



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.34
21 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Onzième session
Genève, 19-23 février 2007
Point 9 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE
LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 19 au 23 février 2007

Rapporteur: M^{me} Asako Sato (Japon)

Orateurs:

Secrétariat de la CNUCED
Honduras (au nom du
Groupe des 77 et de
la Chine)
Angola (au nom du
Groupe africain)
Thaïlande (au nom du
Groupe asiatique)

Brésil (au nom du Groupe
latino-américain et caraïbe)
Bénin (au nom du Groupe
des PMA)
Allemagne (au nom de
l'Union européenne)
Bélarus (au nom du Groupe D)
Fédération de Russie

Cuba
Indonésie
Nigéria
Chine
Moldova
États-Unis
Haïti
Pérou

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le mercredi 28 février 2007 à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur: 917 0056,
téléphone: 917 5654 ou 1437.

I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que la onzième session de la Commission devrait aboutir à des «résultats axés sur le développement, y compris des options de politique générale», dont pourraient être saisis les États membres, conformément aux recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours. En outre, la Commission devrait examiner les activités qui pourraient être réalisées par le secrétariat en préparation de la douzième session de la Conférence.
2. En présentant les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission, le représentant du secrétariat a dit que les chaînes mondiales de valeur jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités productives des pays en développement et de la compétitivité de leurs PME. Un secteur des PME compétitif, viable avait besoin de politiques gouvernementales efficaces et d'une coopération entre tous les acteurs, pour que s'instaure un environnement propice, attrayant pour les investissements étrangers directs. Ceux-ci pouvaient contribuer à la diffusion de la technologie et du savoir-faire, et accroître le taux d'innovation parmi les entreprises locales. Les PME pouvaient également développer des relations commerciales et des relations d'investissement par le biais de réseaux régionaux de production, et c'était pourquoi le programme EMPRETEC de la CNUCED s'attachait à développer le potentiel entrepreneurial de nombreux pays en développement, en renforçant la coopération régionale et la coopération Sud-Sud. En outre, la CNUCED pouvait activement contribuer à l'initiative de l'Aide pour le commerce par l'appui qu'elle apportait au renforcement de la compétitivité des PME.
3. La facilitation des transports et du commerce avait également un impact direct sur la compétitivité des pays en développement. Dans le contexte des négociations du cycle de Doha, les pays en développement avaient besoin des compétences techniques de la CNUCED pour évaluer leur capacité d'appliquer les règles obligatoires en matière de facilitation du commerce. La CNUCED aidait les pays à participer effectivement et efficacement au processus de négociation à l'OMC, et le système SYDONIA pouvait faciliter l'application et le respect des mesures proposées de modernisation douanières, mais davantage de ressources seraient nécessaires pour répondre à la demande croissante. Il avait par ailleurs été demandé à la CNUCED d'apporter son appui à l'examen à mi-parcours en 2008 du Programme d'action

d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et de transit. Elle devait aussi s'intéresser aux nouvelles thématiques concernant le commerce et les transports internationaux – réforme portuaire, réglementation concernant la sécurité des transports et ses coûts, services de logistique de fret dans le cadre de l'AGCS, incidences environnementales des transports internationaux, rôle des TIC dans la facilitation du commerce.

4. Le secrétariat notait que les TIC étaient devenues extrêmement importantes pour les stratégies et les politiques de développement, à la fois en tant que secteur productif et en tant qu'outil appliqué à d'autres activités économiques et sociales. Les TIC pouvaient accroître la productivité et la compétitivité des entreprises, y compris en facilitant l'innovation, et les politiques des TIC et les politiques d'innovation étaient de plus en plus imbriquées.

Le secrétariat proposait que la Commission examine le rôle des TIC dans la promotion de la croissance à travers le prisme de l'innovation. Un environnement favorable à une innovation s'appuyant sur les TIC englobait des infrastructures de recherche adéquates, une main-d'œuvre qualifiée, des politiques réglementaires et fiscales appropriées et des mesures d'appui financières et non financières.

5. Le secrétariat se félicitait de l'inscription de la question du renforcement des capacités à l'ordre du jour de la Commission et espérait que celle-ci encouragerait la poursuite de l'analyse du renforcement des connaissances et des compétences pour le commerce, l'élaboration de programmes de formation et d'enseignement, et l'étude des moyens de renforcer les liens entre chercheurs et décideurs. Étoffer ces capacités individuelles et institutionnelles pour le commerce et l'investissement, ainsi que pour la recherche et l'élaboration des politiques, accroîtrait la compétitivité des entreprises des pays en développement.

6. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les débats internationaux devaient s'intéresser au développement de l'entrepreneuriat et d'un secteur compétitif des PME dans les pays en développement. L'initiative de l'Aide pour le commerce devait notamment viser à renforcer les capacités productives en englobant l'investissement et le transfert de technologie pour le développement des entreprises. Le programme EMPRETEC, qui avait aidé les pays en développement à élargir leur réservoir d'entrepreneurs et de PME, devrait être étendu à davantage de pays en développement et de pays en transition. Concernant l'internationalisation des entreprises, le Groupe des 77 et la Chine

notaient que les investissements directs à l'étranger des pays en développement pouvaient aider à renforcer la coopération Sud-Sud. La CNUCED était bien placée pour poursuivre ses travaux d'analyse sur l'internationalisation des entreprises dans le contexte du renforcement des capacités productives des pays en développement.

7. Concernant les services de transports internationaux et la facilitation du commerce, la communauté internationale devait aider les pays en développement à définir leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation des transports et du commerce. Des organismes nationaux de facilitation du commerce étaient essentiels pour cette définition des priorités, en particulier pour la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et des transports et l'évaluation des propositions correspondantes dans le cadre des négociations commerciales. Le soutien de la CNUCED était nécessaire pour analyser, notamment, les flux et la structure du commerce des pays, diverses considérations géographiques, l'accès aux réseaux de transport et les modes communs de transport des marchandises dans le commerce international. La CNUCED pouvait s'associer à d'autres organisations internationales compétentes pour de telles analyses, comme elle le faisait par exemple dans le cadre du Partenariat mondial sur la facilitation, et soutenir la création d'organisations de facilitation du commerce.

8. La CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les TIC et le commerce électronique au service du développement, en préservant un équilibre productif entre recherche et analyse, formation de consensus et assistance technique. L'utilisation par les PME des TIC était particulièrement importante, en raison du rôle économique des PME et du fait que ces entreprises étaient à la traîne, par rapport aux grandes entreprises, pour l'exploitation d'applications de commerce électronique. Le Groupe des 77 et la Chine proposaient que la Commission envisage de demander l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices facultatives que les pays en développement pourraient utiliser pour définir et réaliser un examen de leurs politiques en matière de TIC. Dans ce contexte, des indicateurs des TIC étaient des éléments fondamentaux du développement d'une économie de l'information. Enfin, le progrès incessant des TIC était nécessairement lié aux pratiques et aux politiques en matière d'innovation, lesquelles pourraient à leur tour faire partie des mécanismes d'examen de la politique des TIC dans les pays en développement.

9. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitaient des programmes de renforcement des capacités TRAINFORTRADE et de l'Institut virtuel de la CNUCED, qui avaient promu des programmes de formation, d'enseignement et de recherche à long terme, avec un enracinement local, et intensifiaient la coopération Sud-Sud. Ils invitaient la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse sur le renforcement des capacités et l'exploitation d'une recherche fondée sur la réalité et l'expérience pour l'élaboration des politiques. Toutefois, un financement suffisant était nécessaire pour que ces programmes puissent se poursuivre et réaliser leur plein potentiel à long terme. Étant donné le consensus croissant en faveur d'une intégration de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités dans l'initiative de l'Aide pour le commerce, ces activités devraient bénéficier d'un soutien financier renouvelé dans le cadre de cette initiative, une fois celle-ci mise en place.

10. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la promotion de la croissance des PME et le renforcement des capacités entrepreneuriales étaient des éléments positifs de la politique de développement dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Le Groupe africain se félicitait de l'extension du programme EMPRETEC à trois nouveaux pays africains et invitait le secrétariat à poursuivre dans cette voie. Les débats sur les chaînes mondiales de valeur et les relations interentreprises étaient très utiles aux pays africains, où le secteur privé devait être la cible privilégiée du renforcement des capacités productives. Dans ce contexte, la CNUCED devait intensifier sa coopération avec l'Union africaine et avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui avaient mis en place un mécanisme visant à créer un environnement favorable à l'activité commerciale en promouvant la bonne gouvernance et les réformes stratégiques et institutionnelles. Avec la participation de la CNUCED, l'initiative de l'Aide pour le commerce devait aider les pays africains à renforcer la capacité du secteur privé d'être compétitif sur les marchés mondiaux.

11. Le Groupe africain invitait la CNUCED à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement sans littoral et de transit à préparer l'examen à mi-parcours en 2008 du Programme d'action d'Almaty, y compris les deux réunions préparatoires de haut niveau sur le développement des infrastructures et la facilitation du commerce et des transports prévues en 2007, qui seraient consacrées à la recherche de solutions concrètes pour améliorer les opérations de transport en transit.

12. Le Groupe africain se félicitait de l'analyse entreprise par la CNUCED des questions de politique technologique du point de vue des pays africains et encourageait le secrétariat à continuer de fournir des services et des compétences spécialisés dans le domaine des politiques et des stratégies relatives au TIC pour aider les pays en développement à créer un environnement favorable au commerce électronique. Il appréciait les programmes à long terme répondant aux besoins locaux engagés par la CNUCED pour renforcer les connaissances et les compétences du secteur privé, des milieux universitaires et des décideurs en Afrique. Il faisait sienne la recommandation du Groupe consultatif sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines à l'effet que les activités réalisées par les trois programmes de formation et de renforcement des capacités de la CNUCED (à savoir TRAINFORTRADE, l'Institut virtuel pour le commerce et le développement et les cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux) en Afrique soient élargies, et il demandait aux donateurs d'accroître leur appui aux projets de la CNUCED visant à répondre aux besoins spécifiques des pays africains en matière de mise en valeur des ressources humaines.

13. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a loué les centres EMPRETEC et a invité la CNUCED à élargir le programme à davantage de pays, notamment des pays asiatiques, en collaborant avec des partenaires internationaux de développement. L'Asie avait également besoin de davantage de travaux d'analyse et de services consultatifs concernant l'internationalisation des entreprises, étant donné la hausse des investissements Sud-Sud et Sud-Nord dans la région. L'échange d'expériences et une meilleure coordination entre toutes les parties intéressées aideraient à accroître la capacité des PME des pays en développement de s'insérer dans les chaînes mondiales de valeur.

14. Des mesures de facilitation du commerce et des transports efficaces étaient essentielles pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie. La CNUCED pouvait contribuer à l'application en Asie des nouvelles mesures de sécurité concernant les transports internationaux. Elle devait poursuivre ses activités d'assistance technique dans la région, y compris les projets de facilitation du commerce en Afghanistan, au Pakistan et en Asie du Sud-Est, la mise en œuvre du SYDONIA et son appui aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC.

15. Le Groupe asiatique demandait instamment à la CNUCED de promouvoir les travaux relatifs à une évaluation périodique des politiques des TIC au service du développement, y compris en aidant les pays à établir des données comparables sur l'économie numérique. Il se félicitait également de l'analyse par la CNUCED des technologies de l'information favorables aux pauvres et comptait sur la poursuite de travaux analogues. Enfin, le Groupe asiatique recommandait que l'on mobilise des ressources financières pour soutenir les succès à long terme des activités de qualité que menait la CNUCED en matière de renforcement des capacités avec l'Institut virtuel, les cours sur les grands problèmes économiques et internationaux et le programme TRAINFORTRADE.

16. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné l'importance d'accroître la valeur des activités économiques grâce à l'innovation technologique, à la diversification sectorielle et au développement de la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe latino-américain et caraïbe félicitait la CNUCED du succès de son programme EMPRETEC, notamment de son programme pilote au Brésil, et encourageait le secrétariat à l'étendre afin de contribuer au développement de liens productifs et de groupements d'entreprises dans des secteurs très porteurs. Il mettait aussi en avant la nécessité de ménager une marge d'action afin que les gouvernements des pays en développement puissent concrètement aider leurs PME; par exemple, l'adoption de mesures dans le domaine du microcrédit serait nécessaire pour renforcer les liens entre les envois de fonds des travailleurs migrants et les investissements dans les PME.

17. Le Groupe latino-américain et caraïbe accueillait avec satisfaction les travaux de recherche de la CNUCED sur les politiques relatives aux TIC à l'appui du développement de la société de l'information. Les décideurs devaient atteindre deux objectifs essentiels: premièrement, veiller à ce que la hausse du taux d'informatisation stimule la croissance économique et se traduise par des gains de productivité; et deuxièmement, réduire les inégalités concernant non seulement l'accès aux TIC et leur utilisation, mais aussi les avantages que les différents groupes sociaux pourraient tirer de ces technologies. Par conséquent, le Groupe latino-américain et caraïbe encourageait le secrétariat à poursuivre ses efforts dans le domaine de l'examen des politiques nationales relatives aux TIC et à analyser l'impact des politiques et programmes relatifs à ces technologies sur la réduction de la pauvreté, notamment en matière de parité entre les sexes.

18. S'agissant du développement des capacités, les représentants avaient été informés que le prochain cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux se tiendrait au Pérou. Enfin, le Groupe latino-américain et caraïbe félicitait la CNUCED des efforts accomplis pour soutenir le développement du réseau de l'Institut virtuel, qui renforçait la relation entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires.

19. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom du **Groupe des PMA**, a noté que la mondialisation exigeait que les entreprises adaptent leurs moyens et leurs produits à l'environnement économique international. Les PME des pays en développement avaient besoin d'aide pour intégrer les chaînes de valeur mondiales qui leur offraient de nouvelles possibilités de croître, de renforcer leur compétitivité et d'améliorer leurs capacités technologiques. Le renforcement des capacités institutionnelles et structurelles favoriserait l'investissement, et le transfert de technologie renforcerait les capacités productives et humaines, mais les partenaires de développement devraient prendre des engagements à long terme pour que les effets soient durables.

20. Les PMA avaient besoin d'investissements dans l'infrastructure de transport et de communication afin que les pays en développement puissent participer davantage au commerce mondial. En particulier, les pays sans littoral étaient marginalisés car ils n'avaient pas accès aux réseaux mondiaux de transport. Même si les entreprises étaient compétitives lorsque l'on ne tenait compte que de la productivité de leurs installations, les frais occasionnés par une infrastructure de transport déficiente annulaient leur compétitivité. Il était essentiel de promouvoir le transport multimodal, en intégrant les prestataires locaux de services de transport, pour accroître la compétitivité des PMA (et de leurs PME). Les PMA sans littoral avaient besoin de solutions rapides pour faciliter le transit de leurs marchandises. Enfin, les PMA n'avaient pas les moyens financiers d'appliquer les nouvelles mesures en matière de sécurité.

21. Le représentant de l'**Allemagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a noté que les travaux de la CNUCED devaient aider à surmonter les contraintes liées au commerce et à l'offre dans les pays en développement. L'UE se félicitait de l'analyse détaillée de l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales grâce aux liens noués avec des sociétés transnationales. Elle était aussi favorable à une coordination plus poussée des organisations internationales de développement en matière de coopération technique, et encourageait le

secrétariat de la CNUCED à mettre en place un mécanisme de coordination afin de relier les divers acteurs au sein d'un réseau. À cet égard, l'UE préconisait une approche régionale concernant l'Afrique.

22. L'Aide pour le commerce était considérée comme moyen essentiel de surmonter les obstacles structurels que rencontraient les PME dans les pays en développement. Il fallait l'accroître et la rendre plus efficace afin d'aider tous les pays en développement, en particulier les PMA, à mieux intégrer le système commercial multilatéral et à mieux utiliser le commerce pour éliminer la pauvreté dans le cadre d'un développement durable. Le représentant a évoqué la décision récente du Conseil de l'Union européenne de porter à 2 milliards d'euros d'ici à 2010 le montant total de l'Aide pour le commerce par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités liées au commerce. Parallèlement à l'avancement des travaux relatifs au Cadre intégré renforcé, l'UE se félicitait de la participation de la CNUCED à la mise en œuvre de l'initiative de l'Aide pour le commerce et collaborerait avec le secrétariat à une définition plus précise du rôle que la CNUCED jouerait pour permettre aux PMA de participer au Cadre intégré.

23. L'UE accordait une grande importance à la facilitation du commerce car celle-ci favorisait la transparence, réduisait la bureaucratie et contribuait à attirer les investissements. En outre, l'automatisation douanière aidait à accroître les recettes publiques. La CNUCED appuyait déjà activement les pays en développement dans le domaine de la facilitation du commerce. La Commission était invitée à poursuivre ses travaux dans ce domaine et à établir quelles étaient les meilleures pratiques. En outre, le programme SYDONIA, qui jouait un rôle positif et était utilisé dans plus de 80 pays, devrait être étendu afin de simplifier et d'accélérer les procédures douanières dans les pays en développement. L'UE accordait aussi une grande importance aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC; la CNUCED devait expressément soutenir ces négociations en coopération étroite avec d'autres organisations internationales. De plus, la CNUCED pouvait jouer un rôle important dans l'application de futures règles de l'OMC.

24. Le cadre type d'examen de la politique relative aux TIC proposé dans le Rapport sur l'économie de l'information 2006 de la CNUCED pouvait grandement contribuer à combler la «fracture numérique». La Réunion d'experts sur les TIC au service de la croissance et du

développement avait apporté une contribution constructive au processus de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en jetant les bases théoriques des relations entre les TIC, la croissance et le développement. Il était désormais important de poursuivre sur cette voie en définissant les résultats et les mesures de suivi. L'UE se félicitait de l'appui de la CNUCED à la Commission de la science et de la technique au service du développement.

25. Le représentant du **Bélarus**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a encouragé la CNUCED à poursuivre l'examen des politiques qui étaient parvenues à promouvoir le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, dans le but de recenser les meilleures pratiques permettant d'accroître la compétitivité des PME, notamment grâce à l'établissement de liens interentreprises et à la participation de ces dernières aux chaînes de valeur mondiales. En outre, il a demandé à la CNUCED de continuer d'apporter une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation des transports et du commerce, notamment grâce à SYDONIA, en mettant particulièrement l'accent sur la facilitation du commerce de transit pour les pays sans littoral.

26. Le Groupe D invitait aussi la CNUCED à poursuivre l'analyse des incidences sur le développement des questions relatives aux TIC, ainsi que des aspects économiques de la société de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du SMSI. La CNUCED devrait aussi continuer de servir de cadre à l'examen de la contribution des TIC au développement. Enfin, il faudrait que la formation concernant les aspects internationaux du commerce, de l'investissement et du financement repose sur une approche systémique et axée sur le développement, ce qui renforcerait aussi les capacités locales d'effectuer des travaux de recherche et de transposer les cours dispensés.

27. Le représentant de la **Fédération de Russie** a encouragé les participants à tenir compte, au cours des débats de la Commission du Consensus de São Paulo, des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'initiative de l'Aide pour le commerce, et il a félicité la CNUCED de ses activités visant à soutenir la mise en application des accords sur la facilitation du transport et du commerce.

28. Le représentant de **Cuba** a fait valoir que les relations interentreprises PME-STN n'étaient pas suffisantes pour développer un pays. Souvent, les bénéfices des investissements des STN

ne demeuraient pas dans les pays en développement; en outre, plus les STN fusionnaient et se regroupaient, plus elles avaient prise sur les économies en développement. Ces pays devaient donc réfléchir à une intégration Sud-Sud véritable, dont on pouvait citer comme exemple l'accord en vue d'une alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), sans préjudice de la coopération au service du développement apportée par les pays développés. En raison de l'embargo dont elle était frappée, il était difficile à Cuba de consolider son infrastructure commerciale et de faire du commerce comme les autres pays en développement, notamment du commerce électronique. Enfin, le représentant a suggéré à la CNUCED d'exploiter davantage les TIC et le télé-enseignement pour renforcer les capacités.

29. Le représentant de l'**Indonésie** a souscrit aux déclarations faites par le Groupe des 77 et la Chine et par le Groupe asiatique. La CNUCED devait créer davantage de centres EMPRETEC en Asie, notamment dans les pays sujets aux catastrophes naturelles. Pour améliorer la compétitivité des PME, il fallait créer un environnement commercial favorable, notamment en améliorant le cadre réglementaire et les infrastructures. Parmi les questions importantes à traiter figurait l'internationalisation des entreprises grâce à des chaînes de valeur mondiales et à des liaisons interentreprises. L'Indonésie encourageait la CNUCED à approfondir ses travaux sur les priorités en matière de facilitation du commerce et sa recherche sur les courants commerciaux et les réseaux de transport, ainsi que sur des solutions TIC pour la facilitation du transport et du commerce. Enfin, étant donné que les TIC étaient propices à l'innovation dans le secteur des entreprises, l'Indonésie approuvait les travaux de la CNUCED relatifs à l'élaboration de directives pour l'examen d'une politique des TIC au service du développement.

30. Le représentant du **Nigéria** a souligné le rôle des PME dans l'économie et les obstacles, y compris les obstacles non tarifaires, auxquels elles se heurtaient pour internationaliser leurs activités, et il a insisté sur la responsabilité qui incombait aux gouvernements en tant que facilitateurs. Il a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux en vue d'améliorer la facilitation du commerce, de développer les capacités humaines et de soutenir l'expansion des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement.

31. Le représentant de la **Chine** a noté que les PME étaient une force importante et dynamique dans la promotion du développement économique et de l'emploi. La capacité d'innovation des entreprises devait être renforcée et il importait que la CNUCED fasse des suggestions concernant

l'action des pouvoirs publics dans ce domaine. La Chine encourageait la CNUCED à continuer de suivre les négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce, en les analysant dans l'optique du développement. La coopération technique de la CNUCED en matière de TIC et de commerce électronique pouvait être très utile et devait se poursuivre, malgré le manque de ressources. La Chine était prête à collaborer avec la CNUCED concernant les aspects juridiques du commerce électronique et des TIC, et elle engageait vivement les pays donateurs à apporter une plus grande contribution dans ce domaine. Par ailleurs, il fallait tirer parti des réseaux de renforcement des capacités existants.

32. La représentante de **Moldova** a souligné l'importance des PME pour son pays et elle a encouragé la CNUCED et les pays donateurs à soutenir l'établissement d'un programme EMPRETEC en Moldova pour étayer le développement des capacités d'entrepreneuriat. Compte tenu des problèmes qui se posaient en matière de ressources humaines et de compétitivité, elle était favorable à la création d'une initiative Aide pour le commerce englobant les pays à faible revenu et les pays en transition, et elle a remercié la CNUCED pour la mise en œuvre du programme ASYCUDA de modernisation des douanes en Moldova.

33. Le représentant des **États-Unis** a encouragé la Commission à concrétiser les recherches de la CNUCED par des mesures pratiques et des recommandations de nature à relever le niveau de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement et à les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale, à s'employer à améliorer les indicateurs permettant de mesurer l'impact de ses travaux et à explorer les possibilités de synergie avec les autres commissions. Les États-Unis approuvaient les travaux de la CNUCED relatifs à la modernisation des douanes et ils étaient partisans du réseau EMPRETEC. Ce dernier devait être utilisé par d'autres divisions de la CNUCED pour diffuser leurs compétences dans les domaines de l'investissement, du commerce, et dans d'autres domaines connexes.

34. Le représentant d'**Haïti** a souscrit aux déclarations faites par le Groupe des 77 et la Chine et par le Groupe des PMA et le GRULAC. Il a signalé que l'amélioration de la compétitivité des PME devait se faire grâce à l'internationalisation, mais que l'investissement étranger direct se portait de plus en plus vers les services. Or cet investissement était inégalement réparti dans les régions en développement et beaucoup de PMA s'étaient retrouvés marginalisés. Le programme de l'Aide pour le commerce, associé à des programmes de renforcement

des capacités comme ceux de la CNUCED, devait aider les PMA à surmonter les difficultés de l'offre, à renforcer leurs capacités en matière de commerce et à attirer davantage d'investissements étrangers directs.

35. La représentante du **Pérou** a souligné qu'il importait de développer les capacités des PME, et elle attendait avec intérêt la mise en œuvre d'un programme EMPRETEC au Pérou. Elle appréciait les trois programmes de développement des capacités de la CNUCED, à savoir l'Institut virtuel, le programme TRAINFORTRADE et le Cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (par. 166). Elle a signalé qu'il était nécessaire pour le cours visé au paragraphe 166 de resserrer la coopération entre les divisions, de recevoir davantage de ressources pour assurer sa viabilité à long terme et de renforcer ses liens avec les milieux universitaires.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

36. La onzième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 19 février 2007, par M. Yury Afanassiev (Fédération de Russie).

B. Élection du Bureau

37. À sa séance plénière du 19 février 2007, la Commission a élu les membres du Bureau ci-après:

Président: M. Julio Vasquez Roque (Cuba)

Vice-Présidents: M. Frank Isoh (Nigéria)

M. Dayaratna Silva (Sri Lanka)

M^{me} Carmen Elena Castillo (El Salvador)

M^{me} Andriani Falconaki-Sotiropoulos (Grèce)

M. Ludmil Kotetzov (Bulgarie)

Rapporteur: M^{me} Asako Sato (Japon).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

38. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/77; l'ordre du jour de la onzième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.

5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.
